

Normes et certifications

Il existe sur le marché de nombreux types de combinaisons de protection chimique certifiées CE, conformes au règlement (UE) n° 425/2016 relatif aux EPI ; on observe toutefois des différences de performances très marquées entre les produits répondant à la même certification de catégorie III et offrant une protection contre les risques chimiques. Face à un choix déconcertant et à la complexité des informations relatives à la certification, quels critères faut-il retenir pour choisir le vêtement de protection adapté ? Vous trouverez ci-dessous un bref résumé des normes européennes relatives aux vêtements de protection contre les produits chimiques, ainsi qu'un guide de sélection de ces vêtements, afin de vous aider dans cette démarche.

Marquage CE et catégorie d'EPI



Marquage CE

Règlement (UE) 2016/425

Afin de faciliter le choix des vêtements, l'Union européenne a défini des normes de produits harmonisées dans le cadre du règlement sur les EPI, pour différents niveaux de protection basés sur diverses normes de protection chimique.



Catégorie III

Règlement (UE) 2016/425

EPI de conception complexe

Couvre exclusivement les risques susceptibles d'entraîner des conséquences très graves, telles que le décès ou des atteintes irréversibles à la santé. Il convient de noter que tous les EPI de Catégorie III doivent être identifiés par le code numérique de l'organisme notifié apposé à côté du marquage CE.

Vêtements de protection chimique, catégorie III

La certification d'une combinaison selon une norme de produit particulière atteste de son étanchéité globale face à une forme d'exposition spécifique (gaz, liquides sous pression, pulvérisations et poussières).

Type	Définition et niveau d'exposition	Norme applicable au produit
TYPE 1 Étanche aux gaz	TYPE 1 – Vêtements de protection contre les produits chimiques liquides et gazeux, y compris les aérosols liquides et les particules solides. TYPE 1 - ET – Exigences de performance applicables aux équipes d'intervention d'urgence.	EN 943-1 · EN 943-2
TYPE 3 Étanche aux liquides	Vêtements de protection contre les produits chimiques liquides. Exposition à un jet de liquide.	EN 14605
TYPE 4 Étanche aux pulvérisations	Vêtements de protection contre les produits chimiques liquides. Exposition à un aérosol liquide pulvérisé.	EN 14605
TYPE 5 Particules solides	Vêtements de protection contre les particules solides en suspension dans l'air.	EN ISO 13982-1
TYPE 6 Étanche aux éclaboussures	Protection limitée contre les produits chimiques liquides. Risque d'exposition à de petites quantités de brouillard ou de fine pulvérisation, ou à des éclaboussures accidentelles de faible volume, et dans lesquelles les utilisateurs sont en mesure de prendre des mesures adéquates en temps utile en cas de contamination.	EN 13034

Il convient de noter que la certification d'une combinaison ne signifie pas nécessairement que celle-ci est imperméable à 100 % à ce type d'exposition. Cela signifie simplement que la combinaison répond aux exigences minimales de la norme spécifique applicable au produit. PB signifie « protection partielle du corps ».

Autres normes pertinentes

Les normes faisant l'objet de révisions constantes, l'année de publication est susceptible de changer.



EN 1149-5

Vêtements de protection dotés de propriétés électrostatiques – performances des matériaux et exigences de conception.

Remarque : Les traitements antistatiques appliqués aux vêtements de protection chimique DuPont ne sont efficaces qu'à une humidité relative supérieure à 25 % et lorsque le vêtement et la personne qui le porte sont mis à la terre de manière continue et correcte.



EN 1073-2

Protection contre la contamination radioactive.

Remarque : Ne protège pas contre les rayonnements ionisants.



EN ISO 14116

Vêtements de protection contre la chaleur et la flamme - Matériaux, assemblages de matériaux et vêtements à propagation de flamme limitée Trois « indices » (niveaux) de protection sont définis : Performance d'indice 1 : à usage unique, sans nettoyage préalable ni lavage.

Remarque : Les matériaux d'indice 1 limitent la propagation des flammes, mais ils fondent et doivent donc toujours être portés par-dessus des vêtements de classe 2 ou 3.



EN 14126

Vêtements de protection (matériaux) contre les agents infectieux (indiqués par la lettre « B », par exemple Type 3-B) et comprenant plusieurs méthodes d'essai de protection des matériaux.



EN ISO 20471

Vêtements à haute visibilité - Méthodes d'essai et exigences.

Exemple du catalogue

DuPont™ Tyvek® APX™ 400, TA198S

Catégorie III

TYPE 5-B

TYPE 6-B

EN ISO 13982-1

EN 13034

EN 1149-5

EN 1073-2 Classe 2

EN 14126

Tyvek® APX™ : ce matériau innovant représente une nouvelle génération de Tyvek®, conçu pour améliorer le confort et réduire le stress thermique sans compromettre la protection ni la durabilité.

Ces informations reposent sur des données techniques que DuPont considère comme fiables. Elles sont révisées dès que des connaissances et expériences supplémentaires deviennent disponibles. La détermination du degré de toxicité et de l'équipement de protection individuelle approprié incombe à l'utilisateur.

Données produit sur SafeSPEC™